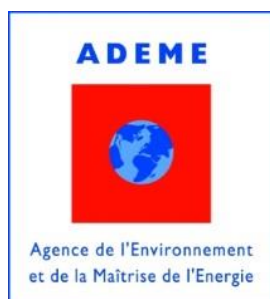


Plan Climat-Air-Energie Territorial

Pays Vesoul – Val de Saône



PLAN D' ACTIONS 2020-2025



**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

Table des matières

Axe	Numéro	Intitulé action	Page
AXE TRANSVERSAL : Communiquer sur la démarche PCAET			4
T	1	Promotion des actions menées dans le cadre du PCAET	5
T	2	Animation du Contrat de Transition Ecologique (CTE)	6
T	3	Animation de la démarche "Ateliers des Territoires"	7
AXE STRATEGIQUE 1 : Améliorer les performances énergétiques du bâti et la qualité de l'air			8
1	1	Poursuivre la rénovation de l'éclairage public	9
1	2	Réaliser un cadastre solaire	10
1	3	Sensibiliser le grand public aux enjeux de la transition énergétique à travers une pièce de théâtre	11
1	4	Sensibiliser les scolaires aux économies d'énergie	12-13
1	5	Inciter les collectivités à rénover leur patrimoine bâti	14
1	6	Inciter les collectivités et les entreprises à installer des panneaux photovoltaïques et thermiques	15
1	7	Inciter le grand public à la rénovation énergétique de l'habitat	16
1	8	Organiser des "balades thermographiques" sur le territoire	17
1	9	Mener des campagnes de détection du radon dans les bâtiments	18
1	10	Informers sur les risques liés à l'ambroisie	19
1	11	Recenser les installations hydroélectriques du territoire et étudier le potentiel existant	20
1	12	Sensibiliser à l'intérêt de l'éolien dans les exploitations agricoles	21
AXE STRATEGIQUE 2 : Se déplacer autrement			22
2	1	Développer la pratique du covoiturage	23 - 24
2	2	Inciter les collectivités à acquérir des véhicules utilisant l'électricité, le gaz naturel et l'hydrogène	25
2	3	Encourager l'utilisation du vélo sur le territoire	26
2	4	Promouvoir les services de mobilité du territoire auprès du grand public et des élus	27
2	5	Promouvoir et développer le service de conciergerie de territoire	28
2	6	Former à l'écoconduite et promouvoir sa pratique	29
2	7	Promouvoir la pratique des pédibus et vélo-bus	30
AXE STRATEGIQUE 3 : Favoriser un urbanisme raisonné et innovant			31
3	1	Poursuivre la revitalisation des centres-bourgs	32
3	2	Réintroduire la nature en ville	33
3	3	Développer les espaces mutualisés et y favoriser le télétravail	34
3	4	Mettre en place des projets de quartiers durables	35
AXE STRATEGIQUE 4 : Développer une agriculture durable et une alimentation locale			36
4	1	Faire connaître les solutions de méthanisation existantes	37
4	2	Accompagner les exploitations agricoles dans le processus de transition écologique	38
4	3	Essaimer le mouvement "les incroyables comestibles"	39
4	4	Sensibiliser sur l'alimentation de proximité	40
AXE STRATEGIQUE 5 : Valoriser et optimiser davantage les déchets			41
5	1	Développer la pratique du réemploi via les ressourceries et recycleries	42
5	2	Lutter contre le brûlage des déchets verts et les dépôts sauvages d'ordures	43
5	3	Poursuivre les efforts de réduction des déchets auprès des acteurs publics	44
5	4	Sensibiliser les scolaires aux actions de prévention des déchets	45
5	5	Promouvoir le compostage	46
AXE STRATEGIQUE 6 : Mieux exploiter les ressources du territoire			47
6	1	Former les agents des collectivités à l'utilisation des chaudières bois	48
6	2	Inciter les collectivités à installer des chaudières bois et réseaux de chaleur	49
6	3	Promouvoir la filière chanvre	50
6	4	Réaliser un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT)	51
TOTAL : 39 actions			

Organisation du plan d'actions du PCAET

A partir du diagnostic réalisé à l'échelle du Pays Vesoul - Val de Saône (PVVS), il a été possible de mettre en évidence la vulnérabilité du territoire au changement climatique, de présenter un état des lieux énergétique et climatique ainsi qu'un potentiel de réduction des consommations d'énergies et de développement des énergies renouvelables.

En prenant en compte la situation actuelle issue du diagnostic, l'objectif du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est de pérenniser une démarche durable de développement territorial tout en respectant les ambitions nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, des consommations énergétiques et d'amélioration de la qualité de l'air. Pour remplir cette mission, le PVVS présente un **programme d'actions articulé en six axes stratégiques et un axe transversal** qui constituent des enjeux essentiels pour l'avenir du territoire :

- **AXE TRANSVERSAL : Communiquer sur la démarche PCAET.**
- **AXE 1 : Améliorer les performances énergétiques du bâti et la qualité de l'air.**
- **AXE 2 : Se déplacer autrement.**
- **AXE 3 : Favoriser un urbanisme raisonné et innovant.**
- **AXE 4 : Développer une agriculture durable et une alimentation locale.**
- **AXE 5 : Valoriser et optimiser davantage les déchets.**
- **AXE 6 : Mieux exploiter les ressources du territoire.**

Chaque axe stratégique correspond à plusieurs **objectifs opérationnels** du PCAET et se décline en **39 actions** présentées sous forme de fiches descriptives.



AXE TRANSVERSAL :

Communiquer sur la démarche PCAET

Objectifs opérationnels :

- *Dynamiser la démarche.*
- *Encourager l'émergence de nouvelles initiatives.*
- *Informer le grand public et les acteurs locaux.*



T.1

Pilotage de l'action

Pays Vesoul – Val de Saône



Fiche action 1 : Promotion des actions menées dans le cadre du PCAET

Axe transversal : Communiquer sur la démarche PCAET

Description

La communication est importante pour dynamiser et favoriser les initiatives. Des actions doivent être menées pour porter à la connaissance du grand public et des acteurs locaux les animations/sensibilisations... réalisées par le Pays dans le cadre du PCAET.

L'une des premières actions à concrétiser est l'élaboration d'une lettre d'information PCAET à destination des communes, EPCI, acteurs de la transition et du grand public.

Des réunions d'informations « interactives » peuvent être organisées.

Le but est également de présenter de manière simplifiée et synthétisée la démarche PCAET pour que le plus grand nombre se l'approprié.

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Supports de communication 2020-21	1 000 €	ADEME	2 100 €
Supports de communication 2021-22	1 000 €	Autofinancement	900 €
Supports de communication 2022-23	1 000 €	-	-
Total	3 000 €	Total	3 000 €

Partenaires de l'action

ADEME, CRBFC, EPCI, communes, établissements scolaires, entreprises, associations...

Indicateurs de suivi/objectifs	
Nombre de lettres rédigées	12 lettres (4/an)
Pourcentage de la population informée	Total 75 000 habitants
Nombre d'actions de communication menées	1 action/an

Interlocuteur

O. Lorenzon

T.2

Pilotage de l'action

Pays Vesoul – Val de Saône



Contrat de
Transition
Écologique



Fiche action 2 : Animation du Contrat de Transition Écologique (CTE)

Axe transversal : Communiquer sur la démarche PCAET

Description

Le CTE du PVVS a été signé le 20 décembre 2019 à Vesoul par les acteurs institutionnels partenaires. Il a pour devise : « pour une ruralité attractive et solidaire ».

Les objectifs du CTE, transversaux avec ceux du PCAET, sont de :

- Rassembler des projets de transition écologique du territoire ;
- Intégrer à ces projets les 3 volets du développement durable : environnemental, économique et social ;
- Associer l'ensemble des acteurs du territoire pour créer une dynamique de long terme ;
- Faciliter la transition écologique à l'échelle des EPCI.

Les projets du CTE sont issus de 3 orientations stratégiques :

- « Faire de la biodiversité un enjeu pour le développement du territoire en mettant en place une stratégie de préservation et de valorisation » ;
- « Faire de la production locale et durable un nouveau levier de développement économique et social en visant une diminution de l'empreinte carbone grâce aux circuits courts, notamment » ;
- « Favoriser les mobilités adaptées aux besoins et ambitions de la transition écologique ».

Le CTE est composé d'une vingtaine de fiches actions. Celles transversales au PCAET sont indiquées par la mention « transversalité CTE ».

Partenaires de l'action

Ministère Transition Ecologique, EPCI, ADEME, CRBFC, Caisse des dépôts/Banque des territoires, porteurs de projets...

Indicateurs de suivi/objectifs	A la signature (réel 2019)	A la fin du contrat (objectif 2023)	Interlocuteur
			O. Lorenzon
Nombre de fiches actions inscrites au CTE	10	20	6

T.3

Pilotage de l'action

DREAL BFC / DDT 70 /
Groupement AMO / PVVS



Fiche action 3 : Animation de la démarche « Ateliers des Territoires » (ADT)

Axe transversal : Communiquer sur la démarche PCAET

Description

La session 2019-2020 de « L'Atelier des Territoires » a été lancée par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature. La thématique de cet appel à candidature est « d'amplifier la transition écologique ». Le PVVS est colauréat du dispositif, au côté du PETR Maconnais Sud Bourgogne. Les objectifs de cette démarche sont :

- Engager les acteurs locaux dans l'élaboration collective d'une vision d'avenir à partir des atouts et des ressources locales ;
- Mettre en valeur les dynamiques et coopérations interterritoriales ;
- Démontrer et illustrer qu'un développement du territoire équilibré est possible.

Ces objectifs doivent s'inscrire dans la thématique initiale de l'appel à candidature. Cinq temps forts sont idéalement prévus pour mener à bien cette démarche (déroulement potentiellement différent en raison de la pandémie de Covid-19) :

- Un séminaire de lancement ;
- Les ateliers 1 pour que les acteurs incontournables du territoire réalisent un arpentage de celui-ci et formalisent les premiers enjeux à traiter ;
- Les ateliers 2 pour consolider les premières hypothèses d'une vision territoriale partagée ;
- Les ateliers 3 pour élaborer une stratégie et préparer une feuille de route qui mènera à un plan d'actions ;
- Un séminaire de clôture.

La finalité de la démarche est de faire émerger des projets qui contribuent au développement durable du territoire, et pensés par l'ensemble des acteurs.

Partenaires de l'action

Pays Maconnais Sud Bourgogne, Chambres d'agriculture, Lycées agricoles et viticoles, ONF, VNF, Agence de l'eau, EPTB Saône Doubs, DRAAF, SNCF Réseau, exploitants agricoles, associations, entreprises, architectes, paysagistes...

Indicateurs de suivi/objectifs

objectif

Interlocuteur

Nombre de participants aux 3 ateliers

100 personnes

O. Lorenzon



AXE STRATEGIQUE 1 :

Améliorer les performances énergétiques du bâti et la qualité de l'air

Objectifs opérationnels :

- Réduire les consommations énergétiques des équipements publics et de l'ensemble du bâti public et privé.
- Mettre en évidence le potentiel de production d'énergies renouvelables sur le territoire.
- Sensibiliser et accompagner le plus grand nombre pour déclencher de nouvelles initiatives.



Pilotage de l'action

SIED 70 / Collectivités

Fiche action 1 : Poursuivre la rénovation de l'éclairage public

Axe stratégique n°1 : Améliorer les performances énergétiques du bâti et la qualité de l'air

Description

L'objectif est de diminuer la consommation d'énergie issue de l'éclairage public tout en améliorant sa performance et son optimisation, en réalisant les actions suivantes :

- Identifier les communes où l'éclairage peut être amélioré : remplacer un éclairage ancien permet de réduire la consommation de 50% ;
- Accompagner et conseiller gratuitement les collectivités dans la rénovation de leur éclairage public ;
- Financer les projets.

Le SIED 70 peut intervenir (ou coorganiser) lors d'une réunion d'information sur l'extinction de l'éclairage public la nuit (plan d'extinction) et sensibiliser sur la notion de trame noire. Il peut assister les collectivités qui souhaitent présenter et candidater au label ville/village/territoire étoilé.

Dépenses prévisionnelles

Recettes prévisionnelles

Coût moyen	Environ 450€/luminaire	Subvention SIED 70	80 % selon coût/luminaire
		Subvention DETR	20-30 %

Partenaires de l'action

Communes, EPCI, PVVS...

Indicateurs de suivi/objectifs

Réduction des consommations d'énergie suite aux travaux d'éclairage public

80 %/an

Nombre d'ampoules remplacées par an sur le territoire

300 ampoules/an

Interlocuteur

O. Lorenzon

1.2

Pilotage de l'action

Pays Vesoul – Val de Saône



Fiche action 2 : Réaliser un cadastre solaire

Axe stratégique n°1 : Améliorer les performances énergétiques du bâti et la qualité de l'air

Description

Le diagnostic a mis en évidence le potentiel énergétique solaire du territoire : 126 GWh/an, soit la consommation électrique de 26 400 ménages. La marge de développement pour les installations photovoltaïques existe bien.

Le but est de réaliser un cadastre solaire du territoire pour identifier les toitures adaptées à l'installation de panneaux photovoltaïques et thermiques et communiquer sur les résultats par cartographie interactive notamment.

Le cadastre solaire s'adressera aussi bien aux entreprises qu'aux particuliers, il vise à faire émerger de nouveaux projets.

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Création du cadastre solaire	15 000 €	LEADER-GAL	9 600€
		Autofinancement	5 400 €
Total	15 000 €	Total	15 000€

Prestataire/partenaires de l'action

Bureau d'étude pour la réalisation du cadastre, communes, EPCI...

Indicateurs de suivi/objectifs		Interlocuteur
Nombre projets en cours / achevés grâce au cadastre	50 projets	M. Foulon
Evolution de la production en GWh	+/- 2 % MWh	

1.3

Pilotage de l'action

Pays des Vosges Saônoises /
Pays Vesoul – Val de Saône



Fiche action 3 : Sensibiliser le grand public aux enjeux de la transition énergétique à travers une pièce de théâtre

Axe stratégique n°1 : Améliorer les performances énergétiques du bâti et la qualité de l'air

Description

Dans le cadre de son programme LEADER, le Pays Vesoul - Val de Saône souhaite organiser, en coopération avec le Pays des Vosges Saônoises, une tournée d'un spectacle sur les enjeux de la transition écologique pour sensibiliser le grand public d'une manière ludique et innovante.

Les thématiques abordées seront : le dérèglement climatique, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, les nouveaux modes de consommation.

5 représentations auront lieu sur le territoire, 4 à destination du grand public et 1 à destination des collègues volontaires.

Dépenses prévisionnelles

Recettes prévisionnelles

Représentation théâtrale	18 000 €	LEADER-GAL	22 784 €
Frais généraux	4 880 €	Autofinancement	5 696 €
Supports de communication	5 600 €	-	-
Total	28 480 €	Total	28 480 €

Partenaires de l'action

Acteurs de la transition énergétique, collègues volontaires du territoire...

Indicateurs de suivi/résultat

Nombre de représentations	5 représentations
Nombre de spectateurs	600 spectateurs

Interlocuteurs

L. Georges / M. Foulon

Fiche action 4 : Sensibiliser les scolaires aux économies d'énergie

Axe stratégique n°1 : Améliorer les performances énergétiques du bâti et la qualité de l'air

Description

Afin de sensibiliser les scolaires aux enjeux de la transition énergétique, le Pays a créé un « mémo des écogestes » qui présente de manière ludique et pédagogique des gestes à pratiquer à la maison pour réduire les consommations d'énergie et d'eau.

Pour aller plus loin, le Pays propose :

Aux écoles, de participer au **programme « Watty à l'école »** qui se déroule sur une année scolaire et se compose :

- De 2 ou 3 ateliers thématiques de sensibilisation aux économies d'eau et d'énergie, animés en classe par un intervenant spécialisé ;
- De 2 événements nationaux à choisir dans un panel : concours d'expression artistique, journée à thème, distribution de kit econEAUme,... ;
- De suivi des consommations des bâtiments scolaires ;
- Des outils pédagogiques.

Le Pays offre aux écoles la mallette « **chasseogaspi** » constituée du matériel pédagogique dédié à la réalisation d'écogestes à l'école : wattmètre, débitmètre, coupe-veille, thermomètres, jeux de cartes...

Aux centres périscolaires, des ateliers en lien avec l'énergie, animés par les animateurs ou le Pays ou un prestataire, en s'appuyant sur la mallette pédagogique « **explorer l'électricité** » que le Pays achète auprès d'Enedis. L'animation consiste à organiser 6 interventions de 45 minutes, à destination des enfants de 7 à 11 ans. L'objectif est de découvrir le monde de l'électricité, en partant du centre de production jusqu'à l'utilisateur final, via des posters, des fiches enquêtes et des jeux...

Chaque centre périscolaire pourra conserver la mallette pédagogique à l'issue de la 1^o animation, afin de pouvoir la réutiliser au fil des années.

1.4

Pilotage de l'action

Pays Vesoul – Val de Saône



Fiche action 4 : Sensibiliser les scolaires aux économies d'énergie

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Programme Watty 10 classes	14 000 €	CEE	10 000 €
Ateliers sur l'électricité 10 centres périscolaires	16 850 €	CRBFC – festival des solutions écologiques	2 000 €
		Autofinancement	16 850 €
Total	30 850 €	Total	30 850 €

Partenaires/Prestataires de l'action

Communes, EPCI, inspection académique, ADERA, maison de la nature de Brussey...

Indicateurs de suivi/objectifs

Nombre de classes participantes	50 classes
Nombre de visites organisées	2 visites

Interlocuteur

M. Foulon

Pilotage de l'action

SIED 70

Fiche action 5 : Inciter les collectivités à rénover leur patrimoine bâti

Axe stratégique n°1 : Améliorer les performances énergétiques du bâti et la qualité de l'air

Description

Afin d'inciter les collectivités à améliorer la performance énergétique de leur patrimoine bâti, le SIED 70 propose plusieurs actions :

- Réalisation d'audits énergétiques gratuits pour accompagner les collectivités adhérentes au service CEP dans leur projet de rénovation ;
- Accompagner techniquement les porteurs de projet : communes, EPCI, syndicats ;
- Financer les travaux de rénovation énergétique (taux d'aide variable si le SIED perçoit ou non la TCFE dans la commune).

Dépenses prévisionnelles

Recettes prévisionnelles

Coût moyen d'un audit	Gratuit si adhésion au service CEP	Subvention ADEME/CRBFC	70 %
		Fonds propres SIED 70	30 %
Coût moyen des travaux	Selon le programme établi par le maître d'ouvrage	Aides SIED 70	Entre 25 et 80 %
		Aides CRBFC, CD70, DSIL selon projet	Selon projet

Partenaires de l'action

ADERA, PVVS, communes, EPCI, syndicats, ADEME, CRBFC, CD70, Etat...

Indicateurs de suivi/objectifs

Interlocuteur

Nombre d'audits énergétiques	10 audits/an	O. Lorenzon
Nombre d'audits avec transformation en travaux	50 %	

Pilotage de l'action

Pays Vesoul – Val de Saône



Fiche action 6 : Inciter les collectivités et les entreprises à installer des panneaux photovoltaïques et thermiques

Axe stratégique n°1 : Améliorer les performances énergétiques du bâti et la qualité de l'air

Description

Pour inciter les collectivités et les entreprises à avoir recours aux énergies renouvelables, et plus particulièrement à l'énergie solaire, le Pays souhaite :

- Identifier des friches industrielles et agricoles afin de sensibiliser les propriétaires à l'installation de panneaux photovoltaïques ;
- Sensibiliser les collectivités lors de projets de zone d'activité notamment ;
- Utiliser la démarche de cadastre solaire pour impliquer les entreprises ;
- Mettre en place un système d'achat groupé de panneaux par zone d'activité ou groupement d'entreprises.

Le SIED 70 aide financièrement les collectivités qui souhaitent installer des panneaux photovoltaïques et thermiques. Les taux sont variables selon le type de vente de l'électricité produite (totalité ou surplus) et si le SIED 70 assure la maîtrise d'ouvrage ou non.

Dépenses prévisionnelles

Recettes prévisionnelles

Supports de communication	500 €	Autofinancement	500 €
Total	500 €	Total	500 €

Partenaires de l'action

CCI, chambre d'agriculture, SIED 70...

Indicateurs de suivi/objectifs

Nombre d'entreprises ayant un projet de panneaux solaires	5 entreprises
---	---------------

Interlocuteur

M. Foulon

1.7

Pilotage de l'action

ADERA / Pays Vesoul –
Val de Saône



Fiche action 7 : Inciter le grand public à la rénovation énergétique de l'habitat

Axe stratégique n°1 : Améliorer les performances énergétiques du bâti et la qualité de l'air

Description

Le bâtiment est un des secteurs les plus consommateurs du territoire. De ce fait, plusieurs actions sont prévues pour inciter le grand public à rénover leur logement :

- Pérenniser et amplifier le dispositif « groupements d'entreprises » au moyen d'une convention de prestation confiée à l'ADERA ;
- Renforcer la montée en compétences des artisans locaux ;
- Augmenter le nombre de rénovation de maisons au niveau BBC ;
- Atteindre et sensibiliser un public précaire ;
- Conseiller les particuliers dans la rénovation et les accompagner dans les demandes de financement ;
- Sensibiliser les professionnels de la rénovation énergétique aux aides financières pour les particuliers ;
- Promouvoir le programme Effilogis.

Le Pays Vesoul – Val de Saône se tient à disposition des autres Pays de Haute-Saône qui désirent lancer une action similaire pour mettre en place des partenariats. Le Pays Graylois a pour objectif d'expérimenter les groupements d'entreprises.

Dépenses prévisionnelles

Recettes prévisionnelles

Animation du dispositif « groupements d'entreprises »	32 700 €	ADEME	14 000 €
		Autofinancement	18 700 €
Total	32 700 €	Total	32 700 €

Partenaires de l'action

ADEME, CRBFC, CD70, SOLIHA, EPCI, communes, ADERA, pôle énergie BFC, CAPEB, FFB, BF2C, thermiciens, entreprises/artisans, Pays de Haute-Saône...

Indicateurs de suivi/objectifs

Nombre d'audits énergétiques réalisés

6 audits

Nombre d'accompagnements de
chantiers de rénovation BBC

3 chantiers

Interlocuteur

O. Lorenzon

1.8

Pilotage de l'action

ADERA / Pays Vesoul –
Val de Saône



Fiche action 8 : Organiser des « balades thermographiques » sur le territoire

Axe stratégique n°1 : Améliorer les performances énergétiques du bâti et la qualité de l'air

Description

Les balades thermographiques sont des déambulations, réalisées dans une rue ou dans un quartier d'une commune, animées par des experts de l'énergie équipés d'une caméra thermique. Un repérage préalable des habitations est réalisé, soit par l'ADERA dans le cadre des « groupements d'entreprises », soit par le Pays au titre d'un AMI proposé aux communes.

La caméra met en avant les défauts d'isolation de la maison et les différences d'images avec des bâtiments rénovés. Les experts interprètent les observations réalisées pour les habitants qui participent à l'action.

Un temps convivial est prévu ensuite afin de détailler les résultats obtenus et présenter les aides financières et solutions techniques en matière de rénovation énergétique, afin de donner l'envie aux habitants de passer à l'acte.

Dépenses prévisionnelles

Recettes prévisionnelles

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
3 balades en 2021	3 000 €	ADEME	3 870 €
3 balades en 2022	3 000 €	Autofinancement	5 130 €
3 balades en 2023	3 000 €	-	-
Total	9 000 €	Total	9 000 €

Partenaires de l'action

ADEME, CRBFC, EPCI, communes, ADERA, pôle énergie BFC, CAPEB, FFB, BF2C, thermiciens, entreprises/artisans...

Indicateurs de suivi/objectifs

Nombre de balades réalisées

9 balades

Nombre d'habitants mobilisés

30 habitants/balade

Interlocuteur

O. Lorenzon

Pilotage de l'action

ARS / Pays Vesoul –
Val de Saône
Fiche action 9 : Mener des campagnes de détection du radon dans les bâtiments

Axe stratégique n°1 : Améliorer les performances énergétiques du bâti et la qualité de l'air

Description

Le radon est un gaz radioactif inodore et incolore qui peut s'infiltrer à l'intérieur des habitations. Si sa concentration est élevée il est dangereux pour la santé et provoque notamment des cancers.

Une campagne de sensibilisation et de mesure a été mise en place en septembre 2019. Des kits de dépistage sont à la disposition des citoyens. Le kit est gratuit et comprend un dosimètre.

Une fois les mesures enregistrées, les participants reçoivent les résultats avec des recommandations personnalisées. Ils ont ensuite la possibilité de se faire accompagner par des spécialistes du bâtiment pour réaliser des solutions techniques adaptées et ainsi réduire les émissions de radon.

L'objectif est d'effectuer des relevés aussi bien sur des bâtiments publics que privés. Cela en alternance sur la période 2019-2025.

La sensibilisation doit se poursuivre auprès des élus car la surveillance de la concentration en radon dans les bâtiments publics est une obligation réglementaire.

Dépenses prévisionnelles

Recettes prévisionnelles

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Campagnes de détection/sensibilisation domaine privé 2019-2021	16 000 €	ARS via DGS Autofinancement	4 293 € 11 707 €
Détection/sensibilisation domaine public 2021-2025	À définir	A définir	-
Total	16 000 €	Total	16 000 €

Partenaires de l'action

CEPN, CEREMA, IRSN, pôle énergie BFC, ADERA, ADEME...

Indicateurs de suivi/objectifs

Nombre de bâtiments privés analysés sur la période 2019-2023

150 bâtiments

Nombre de sessions de sensibilisation auprès des élus

2 sessions

% de particuliers avec taux > seuil qui engagent des travaux

50 %

Interlocuteurs

A.L. Rivière
O. Lorenzon

Pilotage de l'action

Pays Vesoul – Val de Saône

Fiche action 10 : Informer sur les risques liés à l'ambroisie

Axe stratégique n°1 : Améliorer les performances énergétiques du bâti et la qualité de l'air

Description

Les pollens d'ambroisie font l'objet d'une surveillance particulière du fait de leur pouvoir allergène. Ce risque est actuellement faible en Haute-Saône mais il pourrait s'accroître si cette plante invasive s'implantait durablement.

Un arrêté préfectoral fixe les enjeux de prévention et de lutte contre l'ambroisie en Haute-Saône. Il a permis notamment d'animer un réseau de référents communaux et intercommunaux.

L'objectif est donc d'informer le grand public et les scolaires sur les risques liés à l'ambroisie en les formant sur l'identification de la plante et sur les actions de lutte pour contrer son invasion.

Dépenses prévisionnelles

Recettes prévisionnelles

Supports de communication

1 000 €

Autofinancement

1 000 €

Total

1 000 €

Total

1 000 €

Partenaires de l'action

ARS, FREDON, Préfecture de Haute-Saône, Etat...

Indicateurs de suivi/objectifs

Nombre de personnes sensibilisées

30 personnes

Interlocuteurs

A.L. Rivière
M. Foulon

Fiche action 11 : Recenser les installations hydroélectriques du territoire et étudier le potentiel existant

Axe stratégique n°1 : Améliorer les performances énergétiques du bâti et la qualité de l'air

Description

Afin de développer la production d'énergies renouvelables via l'hydroélectricité, le Pays Vesoul – Val de Saône veut disposer d'un recensement des seuils hydrauliques existants à potentiel. L'objectif est d'identifier d'anciens ouvrages (barrages, moulins) qui peuvent être équipés de turbines hydroélectriques et produire à nouveau de l'électricité.

Cette action peut s'accompagner de la réhabilitation de bâtiments patrimoniaux à proximité des ouvrages.

Le Pays Vesoul – Val de Saône peut faire réaliser une étude ou s'appuyer sur des études existantes selon la pertinence de celles-ci.

L'objectif est de présenter le potentiel aux élus concernés. Un support de communication peut être produit dans ce sens et cela peut s'accompagner par une ou plusieurs visites sur site selon un format « journée de formation ».

Dépenses prévisionnelles

Recettes prévisionnelles

Support de communication

Visites sur site / journée
« formation »

Total

A définir

A définir

Prestataire/Partenaires de l'action

Bureau d'études, ADEME, ADERA, Agence de l'eau, VNF, Conseil départemental 70...

Indicateurs de suivi/objectifs

Nombre d'événement
organisé et/ou de support
créé

1 événement/support
créé

Interlocuteur

O. Lorenzon

1.12

Pilotage de l'action

Pays Vesoul – Val de Saône



Fiche action 12 : Sensibiliser à l'intérêt de l'éolien dans les exploitations agricoles

Axe stratégique n°1 : Améliorer les performances énergétiques du bâti et la qualité de l'air

Description

L'installation d'une éolienne domestique sur une exploitation agricole présente divers intérêts :

- Les terrains agricoles sont généralement dégagés ce qui favorise la circulation du vent ;
- L'électricité fait partie des énergies les plus consommées en agriculture, notamment par l'irrigation, les salles de traite/laiterie et les locaux d'élevage ;
- L'énergie produite, même si elle ne couvre pas la totalité de la consommation annuelle, peut couvrir des besoins en chauffage, ventilation ou pompage de l'eau par exemple ;
- Une rémunération est possible si l'énergie est injectée dans le réseau public ;
- L'idéal est de combiner l'éolien avec le photovoltaïque pour optimiser la production d'énergie.

Pour sensibiliser à l'intérêt de l'éolien en exploitation agricole, une visite peut être menée pour présenter à des agriculteurs une installation existante. Cela peut se dérouler sur une journée complète de type « formation ». Un support de communication peut également être créé pour apporter des éléments d'information.

Dépenses prévisionnelles

Recettes prévisionnelles

Support de communication ou visite/formation sur site	2 000 €	Autofinancement	2 000 €
Total	2 000 €	Total	2 000 €

Prestataire de l'action

ENEDIS, EDF, exploitants agricoles, Chambre d'agriculture...

Indicateurs de suivi/objectifs

Nombre de support de communication autour de l'éolien en milieu agricole	1 support
Nombre de visites/formations de sites en fonctionnement	1 visite/formation

Interlocuteur

O. Lorenzon



AXE STRATEGIQUE 2 :

Se déplacer autrement

Objectifs opérationnels :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements en véhicules particuliers.
- Promouvoir l'utilisation des modes de déplacements doux.
- Contrer l'autosolisme.
- Intégrer les besoins en mobilité des personnes dépendantes.





Pilotage de l'action

EPCI / Pays Vesoul –
Val de Saône**Fiche action 1 : Développer la pratique du covoiturage**

Axe stratégique n°2 : Se déplacer autrement

Description

Pour permettre le développement de la pratique du covoiturage sur le territoire, 4 actions sont envisagées :

- Inciter les EPCI à créer les 11 aires de covoiturage identifiées dans le schéma départemental des aires de covoiturage, accompagnées d'une signalétique et d'une communication spécifique ;
- Organiser durant la semaine de la mobilité une action spécifique auprès des entreprises pour inciter les salariés à pratiquer le covoiturage. Cette action est animée sous la forme d'un défi et elle utilise des outils de covoiturage existants. Elle est organisée en partenariat avec le Pays des 7 Rivières ;
- Réfléchir à la mise en place d'une ou plusieurs lignes de covoiturage organisé sur le territoire : dans le cadre de la loi LOM et de la mise en place des bassins de mobilité, la Région BFC va mener des expérimentations de ce type en 2021 sur son territoire. A terme et si le dispositif est pérennisé, le PVVS est intéressé pour participer à la création d'une ligne Vesoul-Besançon.

Dépenses prévisionnelles

Recettes prévisionnelles

Création des aires de covoiturage	165 000 €	CD70	44 000 €
- aménagement des aires		Etat	52 800 €
Création des aires de covoiturage	11 000 €	LEADER - GAL	26 400 €
- signalétique		Autofinancement	52 800 €
Défi mobilité douce - prestation d'animation	20 000 €	LEADER-GAL	18 800 €
Défi mobilité douce - communication et restauration	3 500 €	Autofinancement	4 700 €
Total	199 500 €	Total	199 500 €

2.1

Transversalité

CTE



Contrat de
Transition
Ecologique

Pilotage de l'action

EPCI / Pays Vesoul –
Val de Saône



Fiche action 1 : Développer la pratique du covoiturage

Axe stratégique n°2 : Se déplacer autrement

Partenaires de l'action

CD70, Etat, CRBFC, Pays des 7 Rivières, Pays Graylois, Pays des Vosges Saônoises...

Indicateurs de suivi/objectifs

Nombre d'aires de covoiturage créés

11 aires

Nombre d'action de sensibilisation réalisée

1 action

Interlocuteur

O. Lorenzon /
M. Foulon

DOCUMENT DE TRAVAIL



Pilotage de l'action

Pays Vesoul – Val de Saône

Fiche action 2 : Inciter les collectivités à acquérir des véhicules utilisant l'électricité, le gaz naturel et l'hydrogène

Axe stratégique n°2 : Se déplacer autrement

Description

A ce jour, il existe plusieurs alternatives de carburant pour réduire l'utilisation des produits pétroliers : électricité, hydrogène, gaz naturel véhicule (GNV). L'objectif est d'inciter les collectivités à acquérir des véhicules électriques/hybrides et/ou à adapter leurs véhicules thermiques pour l'utilisation de l'hydrogène ou du GNV.

Pour ce faire, il est envisagé de :

- Faire un état des lieux de l'utilisation des bornes de recharge de véhicules électriques et définir la pertinence d'en installer de nouvelles ;
- Soutenir financièrement l'acquisition de véhicule électrique ;
- Créer une station de distribution de GNV sur l'agglomération de Vesoul.

Plusieurs partenaires sont associés à la démarche :

- Le SIED 70 en tant qu'installateur de bornes de recharge pour véhicules électriques et partenaire de station(s) GNV ;
- GRDF en tant que fournisseur de GNV.

Dépenses prévisionnelles

Recettes prévisionnelles

A définir	-	Bonus écologique actuel pour les collectivités	5 000 € maxi (électrique) 2 000 € maxi (hybride rechargeable) 3 000 € maxi (hydrogène)
A définir	-	Futur bonus hydrogène 2021 achat/location véhicules lourds	30 000 € maxi (bus et autocars) 50 000 € maxi (camions)
A définir	-	Appel à projets ADEME écosystèmes territoriaux hydrogène	Subvention aux investissements : 45% maxi surcoût production/distribution et 55% maxi surcoût usages mobilité et stationnaire
Total	-	Total	-

Partenaires de l'action

ADEME, SIED70, Communes, EPCI, GRDF, CRBFC, Opérateurs privés...

Indicateurs de suivi/objectifs

Nombre de véhicules électriques acquis

20
véhicules

Nombre de véhicules équipés GNV / hydrogène

10
véhicules

Interlocuteur

O. Lorenzon

Pilotage de l'action

EPCI / Communes



Fiche action 3 : Encourager l'utilisation du vélo sur le territoire

Axe stratégique n°2 : Se déplacer autrement

Description

Développer la pratique du vélo permet de réduire les émissions de GES liées aux transports. Elle apporte également un gain en attractivité et en image avec le tourisme vert, notamment en bord de Saône. L'activité physique réalisée en utilisant le vélo doit aussi être valorisée pour répondre à des problématiques de santé publique.

Plusieurs actions permettront d'encourager cette pratique :

- Développer les voies vertes et les pistes cyclables sur le territoire : mise en réseau, suivi des appels à projets ;
- Créer de nouveaux équipements : espaces de stationnement sécurisés, atelier de réparation/auto-réparation, vélo école, location...
- Sensibiliser : la population (aspect confort du vélo, bienfaits sur la santé, nouveaux équipements et VAE), les propriétaires de commerces et services (aménagements pour le stationnement, paniers et charrettes pour les achats) et les établissements scolaires (aménagements de stationnement et pratique sécurisée de la dépose des enfants).

Dépenses prévisionnelles

Recettes prévisionnelles

A définir	-	Programme « Alvéole » pour les abris et attaches vélo	<ul style="list-style-type: none"> - Consigne sécurisée : 60% de l'investissement HT ou 2 000 € HT / emplacement - Attaches extérieures couvertes : 60% / 700 € - Attaches dans un local : 60% / 200 €
Total	-	Total	-

Partenaires de l'action

Europe, Etat, ADEME, CRBFC, CD70, PVVS...

Indicateurs de suivi/objectifs

Nombre de km de voiries dédiées créées	10 km
Nombre de places de stationnement vélo créé	20 places

Interlocuteur

O. Lorenzon /
M. Foulon /
A.L. Rivière

2.4

Pilotage de l'action

Pays Vesoul – Val de Saône



Fiche action 4 : Promotion des services de mobilité du territoire auprès du grand public et des élus

Axe stratégique n°2 : Se déplacer autrement

Description

Afin de promouvoir, auprès du grand public et des élus, les services de mobilité existants du territoire, plusieurs actions sont prévues :

- Créer une plaquette de communication présentant les services et modes de déplacements/mobilités existant sur le territoire du Pays et plus largement : autopartage, aires de covoiturage, transport à la demande, bornes électriques, transport régional Mobigo... ;
- Organiser des réunions d'informations, des retours d'expériences ou des visites pour présenter les variétés de services ;
- Communiquer davantage sur les services en fonctionnement sur le territoire et les cartographier pour un accès à l'information simplifié.

Dépenses prévisionnelles

Recettes prévisionnelles

Supports de communication	2 000 €	ADEME	840 €
		Autofinancement	1 160 €
Total	2 000 €	Total	2 000 €

Partenaires de l'action

ADEME, CRBFC, CD 70, communes, EPCI, prestataires du transport...

Indicateurs de suivi/objectifs

Nombre d'événements autour de la mobilité organisés

1 événement

Nombre de supports de promotion créés

1 support

Interlocuteur

O. Lorenzon



Fiche action 5 : Promouvoir et développer le service de conciergerie de territoire

Axe stratégique n°2 : Se déplacer autrement

Description

La conciergerie rurale « Allo Camille » a fonctionné en phase de test jusqu'à fin 2020 sur le périmètre de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône. Le dispositif est pérennisé à partir de 2021.

Les personnes dépendantes non mobiles se voient proposer des services de prêt de véhicule, bricolage, jardinage, numérique, courses, livraisons, démarches administratives etc. Une plateforme téléphonique leur permet de prendre contact.

Une analyse des résultats de l'évaluation de la phase test sera effectuée pour déterminer les manières de promouvoir le service, le faire prospérer et l'étendre à d'autres territoires. L'objectif est d'accompagner de plus en plus de personnes dépendantes.

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
2 voitures sans permis	20 000 €	CRBFC	37 000 €
Moyens humains	65 100 €	LEADER - GAL	29 800 €
Frais de fonctionnement	12 900 €	ASP	4 400 €
		ADMR FR + ADMR 70	26 800 €
Total	98 000 €	Total	98 000 €

Partenaires de l'action

CCHVS, commune de Jussey, Présence Verte, PVVS, CRBFC, CD70, Intermarché, BD Auto...

Indicateurs de suivi/objectifs		Interlocuteur
Créations d'emplois	2	O. Lorenzon / L. Georges
Distribution alimentaire locale	50 %	

2.6

Pilotage de l'action

Pays Vesoul – Val de Saône



Fiche action 6 : Former à l'écoconduite et promouvoir sa pratique

Axe stratégique n°2 : Se déplacer autrement

Description

La mise en place de l'écoconduite peut engendrer jusqu'à 20% d'économie de carburant. Pour généraliser sa pratique, il est proposé de :

- Promouvoir fortement l'écoconduite par un plan de sensibilisation s'adressant à tous les acteurs ;
- Offrir des formations aux personnels territoriaux les plus concernés (chauffeurs des transports en commun, chauffeurs de la collecte de déchets...) ;
- Afficher et diffuser des messages en faveur de l'écoconduite (informations, vidéos pédagogiques en ligne...) ;
- Organiser des campagnes d'information en faveur de l'écoconduite.

Dépenses prévisionnelles

Recettes prévisionnelles

Formation écoconduite	4 500 €	Autofinancement	5 000 €
Supports de communication	500 €		
Total	5 000 €	Total	5 000 €

Partenaires de l'action

Communes, EPCI, organismes de formation...

Indicateurs de suivi/objectifs

Nombre de chauffeurs formés	10
Nombre de supports de communication réalisés	2

Interlocuteur

O. Lorenzon

2.7

Pilotage de l'action

EPCI / Communes / Pays
Vesoul – Val de Saône



Fiche action 7 : Promouvoir la pratique des pédibus et vélo-bus

Axe stratégique n°2 : Se déplacer autrement

Description

Partant du constat que 25% des déplacements domicile-établissement scolaire s'effectuent à pied, l'objectif de cette action est d'encourager l'utilisation des modes actifs pour ces déplacements sur l'agglomération de Vesoul.

Ces actions peuvent s'inscrire plus généralement dans une démarche de Plan de déplacements d'Établissement Scolaire (PDES). Il est aussi possible de faire participer les établissements à des programmes nationaux d'écomobilité scolaire (Moby à l'école, Alvéole).

Cela permet de sensibiliser les enfants à la mobilité durable et à la pollution de l'air. Les parents sont encouragés à limiter au maximum l'utilisation du véhicule individuel pour les trajets vers l'école. C'est aussi l'occasion de résoudre des problématiques d'encombrement et de stationnement.

Dépenses prévisionnelles

Achat de petits matériels

1 000 €

Coût de promotion des démarches

1 000 €

Total

2 000 €

Recettes prévisionnelles

Autofinancement

2 000 €

Total

2 000 €

Partenaires de l'action

Établissements scolaires, communes, associations de parents d'élèves, personnes retraitées...

Indicateurs de suivi/objectifs

Nombre de pédibus et vélo-bus organisés

6 initiatives

Nombre d'enfants accompagnés

50 enfants

Nombre de parents mobilisés

18 parents

Interlocuteur

O. Lorenzon



AXE STRATEGIQUE 3 :

Favoriser un urbanisme raisonné et innovant

Objectifs opérationnels :

- *Retrouver de l'attractivité dans les espaces urbains en déprise.*
- *Intégrer la transition énergétique et écologique dans les opérations d'aménagement.*
- *Créer des lieux d'échange innovants.*



3.1

Pilotage de l'action

EPCI / Communes



Fiche action 1 : Poursuivre la revitalisation des centres-bourgs

Axe stratégique n°3 : Favoriser un urbanisme raisonné et innovant

Description

Dans le territoire rural du PVVS, chaque ville, village, bourg, hameau doit être pris en compte comme vecteur de qualité de vie et d'attractivité pour le Pays. Il est impératif de contrer la déprise des centralités du territoire.

Pour ce faire, le Pays joue le rôle de facilitateur et se met à la disposition des Communes et EPCI pour les accompagner dans leurs projets, notamment sur l'ingénierie financière.

4 communes du territoire sont retenues au dispositif « petites villes de demain » de l'Etat : Jussey, Scey/Saône, Port/Saône et Faverney. Il vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours.

Dépenses prévisionnelles

A définir

Recettes prévisionnelles

A définir

Partenaires de l'action

Etat, EPCI, communes, ANAH, PVVS, tout acteur aménageur, Banque des territoires...

Indicateurs de suivi/objectifs

Nombre de projets suivis

2 projets / an

Interlocuteur

O. Lorenzon



Pilotage de l'action

EPCI / Communes



Fiche action 2 : Réintroduire la nature en ville

Axe stratégique n°3 : Favoriser un urbanisme raisonné et innovant

Description

Réintroduire la nature en ville permet de lutter contre le changement climatique et de combattre les îlots de chaleurs urbains en mettant en place des îlots de fraîcheur.

L'objectif est de :

- Prendre en compte la trame verte et bleue en milieu urbain (zones de fraîcheur, développement de la biodiversité, restauration continuités écologiques...);
- Penser les espaces publics avec une réappropriation de la biodiversité et de la nature (jardins partagés, implantation de ruches urbaines, murs végétalisés, pieds d'arbres fleuris, planter en pied de façade, installations de jardinières...);
- Intégrer la nature dans toutes les futures opérations d'aménagement urbain.

Dépenses prévisionnelles

Recettes prévisionnelles

A définir	-	Plan de relance Région BFC « Renaturation et lutte contre les effets du changement climatique »	Subvention à l'investissement : - 80% des dépenses éligibles (commune < 3 500 hab). - 50% des dépenses éligibles (commune > 3 500 hab).
Total	-	Total	-

Partenaires de l'action

CRBFC, PVVS, ADEME, associations locales, EPCI, communes...

Indicateurs de suivi/objectifs

Nombre de ruches installées	15 ruches
Nombre d'espaces minéralisés réaménagés	5 espaces

Interlocuteur

O. Lorenzon

3.3

Pilotage de l'action

EPCI / Communes / Associations



Fiche action 3 : Développer les espaces mutualisés et y favoriser le télétravail

Axe stratégique n°3 : Favoriser un urbanisme raisonné et innovant

Description

Les espaces mutualisés et tiers lieux représentent une opportunité pour le territoire : développement économique et social, réduction des déplacements.

L'objectif est de :

- Développer et promouvoir les projets de type Maison de service au public, Maison de la formation, les espaces de télétravail, de cotravail (coworking), les FAB-LAB, les cafés de réparation... Un seul lieu peut regrouper plusieurs de ces initiatives ;
- Définir les conditions d'émergence de ces tiers lieux sur le territoire et créer des groupes de travail pour les développer (études pour connaître le pourcentage d'habitants intéressés) ;
- Communiquer sur les avantages des réalisations existantes et soutenir les projets en cours :
 - La Communauté d'Agglomération de Vesoul projette de rénover le bâtiment de la délégation militaire départementale et d'y implanter un tiers lieu. Ce lieu comprendra un fab-lab, un espace public numérique, un espace de coworking, des salles de réunion et un musée dédié à l'histoire du lieu.
 - A Combeaufontaine, la « Fabrique du monde rural » est un tiers lieu animé par les jeunes du MRJC et pour les jeunes du territoire. Il est en cours de rénovation pour un accueil plus confortable.
 - La Communauté de Communes des Combes projette de créer un tiers lieu sur son territoire.

Dépenses prévisionnelles

Recettes prévisionnelles

A définir	Selon projet	Ministère Economie Finances et Relance : AML « Fabriques de territoires »	150 000 € maxi
Total	-	Total	-

Partenaires de l'action

PVVS, entreprises, CD70, EPCI, communes, organismes de formation, associations...

Indicateurs de suivi/objectifs

Nombre d'utilisateurs de tiers lieux	30 utilisateurs réguliers / tiers lieu
Nombre de tiers lieux créés	3 tiers lieux

Interlocuteur

O. Lorenzon

3.4

Pilotage de l'action

EPCI / Communes



Fiche action 4 : Mettre en place des projets de quartiers durables

Axe stratégique n°3 : Favoriser un urbanisme raisonné et innovant

Description

Pour favoriser un urbanisme raisonné et innovant, plusieurs actions sont envisagées :

- Développer les projets de quartiers durables ou d'éco-hameaux ;
- S'inspirer de projets pilotes pour diffuser les bonnes pratiques d'aménagement durable dans tous les projets d'aménagements publics ou privés ;
- Intégrer le développement durable dans toutes les pratiques d'aménagement ;
- Accompagner l'intégration de ces pratiques dans les opérations privées, en particulier dans les lotissements.

En milieu rural, Le label Ecoquartier s'insère très bien dans les opérations de rénovation de centre-bourg.

Dépenses prévisionnelles Recettes prévisionnelles

A définir	-	Subventions Région BFC « quartiers durables »	- Études préalables : jusqu'à 40% / 50 000 € maxi - Travaux : jusqu'à 30% / 300 000 € maxi
Total	-	Total	-

Partenaires de l'action

ADEME, CRBFC, DDT, aménageurs, bailleurs sociaux, promoteurs...

Indicateurs de suivi/objectifs

Nombre de quartiers durables sur le territoire	1 quartier
--	------------

Interlocuteur

O. Lorenzon



AXE STRATEGIQUE 4 :

Développer une agriculture durable et une alimentation locale

Objectifs opérationnels :

- *Développer l'alimentation en circuit court.*
- *Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à l'agriculture.*
- *Développer la production d'énergie renouvelable issue de l'activité agricole.*



4.1

Pilotage de l'action

Pays Vesoul – Val de Saône



Fiche action 1 : Faire connaître les installations de méthanisation existantes

Axe stratégique n°4 : Développer une agriculture durable et une alimentation locale

Description

La méthanisation représente une solution pour permettre de développer la production d'énergies renouvelables. En 2020, 13 unités de méthanisation étaient en fonctionnement sur le territoire.

L'objectif est d'informer les élus sur cette thématique :

- Faire un état des lieux des unités de méthanisation implantées et en projet sur le territoire pour diffusion aux élus (localisation, puissance, type d'approvisionnement) ;
- Organiser une visite d'unité de méthanisation.

Dépenses prévisionnelles

Recettes prévisionnelles

Visite	2 500 €	GRDF	2 000 €
Support de communication	500 €	Autofinancement	1 000 €
Total	3 000 €	Total	3 000 €

Partenaires de l'action

Chambre d'agriculture, GRDF, exploitants agricoles...

Indicateurs de suivi/objectifs

Nombre d'évènement organisé

1 à 2 événements

Interlocuteur

M. Foulon



Pilotage de l'action

Chambre d'agriculture, GIEE Prairies DOR

Fiche action 2 : Accompagner les exploitations agricoles dans le processus de transition écologique

Axe stratégique n°4 : Développer une agriculture durable et une alimentation locale

Description

3 actions sont identifiées pour répondre aux enjeux de la transition écologique dans le monde agricole :

Planter des haies et les gérer durablement permet de stocker efficacement du carbone, de préserver la trame verte et bleue, de lutter contre l'érosion des sols et de favoriser le développement de la biodiversité. Un travail est donc nécessaire pour identifier les haies à entretenir et les zones où en planter de nouvelles. L'entretien durable des prairies répond également aux mêmes enjeux. Créer un concours d'excellence agroécologique « prairies et parcours » permet de valoriser ces bonnes pratiques avec des exploitants volontaires.

L'échange parcellaire agricole est une pratique qui permet d'optimiser les déplacements et le pâturage, de faciliter les rotations, de favoriser la fertilité des sols et de protéger les cultures. C'est un plus pour les exploitants et pour le territoire. Organiser une expérimentation permet de récolter des données puis de simuler des scénarios d'échanges entre exploitants.

Une retenue d'eau multi usages est un bassin alimenté par les eaux de ruissellement issues de zones d'activités ou de quartiers résidentiels. L'eau est ensuite gérée collectivement par des usagers qui ont des besoins réguliers en eau, principalement des exploitants agricoles. Créer un tel projet sur le territoire permet de répondre aux besoins en eau avec un impact moindre sur le milieu naturel.

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Diagnosics haies et prairies « biotex » et « ecobordure » + concours d'excellence	16 800 €	A définir	-
Expérimentation échange parcellaire (animation/communication)	20 000 €	A définir	-
Création retenue d'eau multi usages de 65 000 mètres cubes	200 000 €	Agence de l'Eau RMC	Taux aide : 70% maxi
Total	236 800 €	Total	-

Partenaires de l'action

PVVS, CD70, Agence de l'eau, propriétaires agricoles, lycée agricole...

Indicateurs de suivi/objectifs		Interlocuteur
Nombre de mètres de haies plantées	1000 mètres	O. Lorenzon
Nombre d'exploitants inscrits au concours	10 exploitants	
Nombre de retenues multi usages créées	1 retenue d'eau	

Pilotage de l'action

Citoyens / Pays Vesoul –
Val de Saône
Fiche action 3 : Essaimer le mouvement « les incroyables comestibles »

Axe stratégique n°4 : Développer une agriculture durable et une alimentation locale

Description

L'objectif est de trouver des citoyens volontaires prêts à utiliser les espaces libres dans les Communes pour y cultiver sainement des fruits et légumes à partager. La famille Abrant-Grandgirard de Vesoul se tient à la disposition des nouvelles familles pour partager leur expérience et pour essayer d'en mobiliser de nouvelles.

Le rôle du Pays Vesoul - Val de Saône est de trouver du foncier disponible en partenariat avec les Communes et d'identifier des noyaux de citoyens qui souhaiteraient s'impliquer dans la démarche.

Dépenses prévisionnelles

Recettes prévisionnelles

Supports de communication	3 000 €	Autofinancement	6 000 €
Intervenants extérieurs	3 000 €		
Total	6 000 €	Total	6 000 €

Partenaires de l'action

Communes, associations locales, Etat...

Indicateurs de suivi/objectifs

Espaces de nature créés	1 000 m ²
Nombre d'acteurs impliqués	10 acteurs

Interlocuteur

O. Lorenzon



Pilotage de l'action

Pays Vesoul – Val de Saône

Fiche action 4 : Sensibiliser sur l'alimentation de proximité

Axe stratégique n°4 : Développer une agriculture durable et une alimentation locale

Description

Des rencontres entre élus, techniciens, commerçants, distributeurs et agriculteurs sont indispensables pour générer des projets réalisables. Le but est d'aboutir à une augmentation de la part des aliments locaux, biologiques et non transformés dans les cuisines centrales du territoire et globalement en restauration collective.

Pour cela, il est nécessaire :

- D'informer les élus sur les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), sur la réglementation en vigueur et les accompagner dans la rédaction des cahiers des charges. Les procédures de marchés publics sont strictes mais des leviers sont mobilisables pour faire participer les producteurs locaux. ;
- D'organiser la visite de la cuisine centrale de Lons le Saunier ;
- De soutenir tout projet local de maraîchage, restauration, conserverie, légumerie qui peut être structurant pour le territoire ;
- De faciliter l'installation de nouveaux distributeurs de produits locaux et l'intermédiation entre producteurs et grandes surfaces ;
- De créer un défi des familles autour de l'alimentation.

Dépenses prévisionnelles

Recettes prévisionnelles

Visite	1 500 €	Subvention maximum CAF	12 000 €
Défi « Aliment'action »	30 000 €	Autofinancement	19 500 €
Total	31 500 €	Total	31 500 €

Partenaires de l'action

Commune de Lons-le-Saunier, interbio, maison de la nature de Brussey, chambre d'agriculture, CD70...

Indicateurs de suivi/objectifs

Nombre de visite réalisée	1 visite
---------------------------	----------

Interlocuteur

O. Lorenzon / M. Foulon



AXE STRATEGIQUE 5 :

Valoriser et optimiser davantage les déchets

Objectifs opérationnels :

- *Développer l'économie circulaire.*
- *Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la production de déchets.*
- *Sensibiliser le plus grand nombre aux solutions existantes pour réduire et/ou valoriser les déchets.*



5.1



Pilotage de l'action

SYTEVOM

Fiche action 1 : Développer la pratique du réemploi via les ressourceries et recycleries

Axe stratégique n°5 : Valoriser et optimiser davantage les déchets

Description

L'objectif est de diminuer la part des déchets collectés au profit du réemploi, mobiliser les acteurs locaux et donc développer des activités de réemploi sur le territoire. Il est nécessaire de développer les structures existantes et d'en créer des nouvelles pour mailler efficacement le territoire.

A l'échelle d'une collectivité, créer une plateforme de prêt/partage/location d'objets peu utilisés et coûteux à l'achat : équipements électriques, de jardin, de bricolage etc.

Animer des ateliers sur la réparation permet de sensibiliser les habitants à la réduction des déchets. Cela peut se dérouler dans une ressourcerie/recyclerie ou un lieu spécifique peut être créé, de type « repair café ».

Le matériel de bureau des collectivités peut bénéficier à la population quand il est renouvelé.

Dépenses prévisionnelles

Recettes prévisionnelles

Recrutement d'un animateur « atelier de réparation » : 1 ETP pendant 1 an	25 000 €	ADEME – Appel à projets économie circulaire	24 000 €
		Autofinancement	1 000 €
Total	25 000 €	Total	24 000 €

Partenaires de l'action

Ressourcerie Res'urgence, Emmaüs, communes, EPCI, entreprises...

Indicateurs de suivi/objectifs

Nombre de participants aux ateliers	10 participants / atelier
-------------------------------------	---------------------------

Interlocuteur

O. Lorenzon

5.2

Pilotage de l'action

Communes



Fiche action 2 : Lutter contre le brûlage de déchets verts et les dépôts sauvages d'ordures

Axe stratégique n°5 : Valoriser et optimiser davantage les déchets

Description

Les déchets verts représentent une ressource organique qui peut être valorisée via le compostage notamment. Afin de limiter le brûlage de ces déchets, plusieurs actions sont proposées :

- Créer des plateformes de collecte des déchets végétaux là où cela n'existe pas. Le Sytevom met gratuitement à disposition des collectivités un broyeur de déchets verts sur réservation ;
- Développer le service de ramassage des déchets verts à domicile en bac marron dans les communes où la demande est importante ;
- Communiquer autour de sanctions relatives au brûlage et au dépôt sauvage : le coût financier en cas d'amende et le coût environnemental ;
- Agir contre le dépôt sauvage directement dans les espaces naturels avec des affichages qui montrent les photos d'incivilités et les conséquences pour les contrevenants. Installer des pièges photographiques pour verbaliser les contrevenants ce qui est prévu par la loi.

Dépenses prévisionnelles

Recettes prévisionnelles

Achat de 10 pièges photographiques	1 000 €	Autofinancement	6 000 €
Conception, achat et installation d'un affichage de sensibilisation en milieu naturel	5 000 €		
Total	6 000 €	Total	6 000 €

Partenaires de l'action

SYTEVOM...

Indicateurs de suivi/objectifs

Nettoyage de points de décharges sauvages

5 points

Interlocuteur

O. Lorenzon

5.3



Pilotage de l'action

Communes

Fiche action 3 : Poursuivre les efforts de réduction des déchets auprès des acteurs publics

Axe stratégique n°5 : Valoriser et optimiser davantage les déchets

Description

Les collectivités du territoire ont déjà mis en place plusieurs actions qui permettent de réduire la production de déchets : collecte sélective, compostage, broyage des déchets verts...

Pour poursuivre leurs efforts, plusieurs actions sont envisagées :

- Equiper les conseils municipaux et communautaires sans plastiques jetables;
- Organiser un système de tri des déchets dans les cimetières : séparer les biodéchets, les déchets recyclables et les ordures ménagères ;
- Sensibiliser sur les manières de consommer avec moins d'emballages (vrac, objets réutilisables...) et alerter sur celles qui génèrent beaucoup de déchets (produits jetables, cartons, plastiques, piles...) : « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ».

Dépenses prévisionnelles

Recettes prévisionnelles

Mise en place du tri sélectif pour 10 cimetières (abri + bacs + signalétique)

25 000 €

Autofinancement

25 000 €

Total

25 000 €

Total

25 000 €

Partenaires de l'action

EPCI, SYTEVOM...

Indicateurs de suivi/objectifs

Nombre de nouveaux cimetières pratiquant le tri sélectif

10 cimetières

Interlocuteur

O. Lorenzon

Pilotage de l'action

SYTEVOM

Fiche action 4 : Sensibiliser les scolaires aux actions de prévention des déchets

Axe stratégique n°5 : Valoriser et optimiser davantage les déchets

Description

Le SYTEVOM propose depuis plusieurs années des animations dans les écoles pour sensibiliser les enfants à la réduction des déchets.

Pour poursuivre cette action, Il est proposé :

- Organiser des visites de classes dans les centres de tri pour présenter les différentes phases de séparation des déchets ;
- Organiser des visites dans les ressourceries/recycleries et proposer ensuite en classe des ateliers de réemploi des objets de l'école ;
- Mettre en place des ateliers sur le gaspillage alimentaire à la cantine ;
- Installer des composteurs sur les sites des établissements scolaires pour qu'ils soient utilisés par les élèves.

Dépenses prévisionnelles

Recettes prévisionnelles

Budget animation scolaire pour 1 an pour le périmètre SYTEVOM	80 000 €	Autofinancement	80 000 €
Total	80 000 €	Total	80 000 €

Partenaires de l'action

EPCI, communes, maison de la nature de Brussey, maison de la Nature des Vosges Saônoises...

Indicateurs de suivi/objectifs

Nombre de composteurs installés dans les écoles	10 écoles
Nombre de classes participantes	100 classes

Interlocuteur

O. Lorenzon

Pilotage de l'action

SYTEVOM

Fiche action 5 : Promouvoir le compostage

Axe stratégique n°5 : Valoriser et optimiser davantage les déchets

Description

Le compostage représente une source de valorisation des déchets organiques. Afin de développer son utilisation en milieu urbain et rural, plusieurs opérations sont en réflexion :

- Proposer des achats groupés de composteurs pour les particuliers en maison individuelle ou mettre en place un système de remboursement sur facture ;
- Installer des composteurs en habitat collectif et distribuer des bio-seaux ;
- Communiquer autour des avantages financiers et environnementaux qu'apportent le compostage et le paillage ;
- En déchetterie, mettre à disposition du broyat et du compost pour les personnes demandeuses.

Dépenses prévisionnelles

Recettes prévisionnelles

Installation et animation pour 10 sites de compostage (en général, 3 composteurs par site)	10 000 €	Autofinancement	10 000 €
Total	10 000 €	Total	10 000 €

Partenaires de l'action

EPCI, communes, Haute-Saône nature environnement, copropriétés...

Indicateurs de suivi/objectifs

Installation de composteurs en habitat collectif	10 composteurs
--	----------------

Interlocuteur

O. Lorenzon



AXE STRATEGIQUE 6 :

Mieux exploiter les ressources du territoire

Objectifs opérationnels :

- *Utiliser les ressources présentes sur le territoire pour réussir la transition énergétique.*
- *Sensibiliser sur les solutions et systèmes existants.*
- *S'appuyer sur le développement économique créé.*



6.1

Pilotage de l'action

Pays Vesoul – Val de Saône



Fiche action 1 : Former les agents des collectivités à l'utilisation des chaudières bois

Axe stratégique n°6 : Mieux exploiter les ressources du territoire

Description

Une vingtaine de communes du Pays disposent d'au moins une chaudière biomasse pour chauffer les bâtiments publics.

Afin que les collectivités utilisent leur équipement biomasse de manière optimale, une formation sera proposée aux agents des collectivités qui disposent d'une chaudière bois ayant pour contenu : fonctionnement d'une chaudière, approvisionnement, première maintenance...

Dépenses prévisionnelles

Recettes prévisionnelles

Formation

1 500 €

ADEME

1 500 €

Total

1 500 €

Total

1 500 €

Partenaires de l'action

ADEME, communes, syndicats, EPCI, pays voisins...

Indicateurs de suivi/objectifs

Nombre de personnes formées

10 personnes

Interlocuteur

M. Foulon

6.2

Pilotage de l'action

SIED 70 / ADERA



Fiche action 2 : Inciter les collectivités à installer des chaudières bois et réseaux de chaleur

Axe stratégique n°6 : Mieux exploiter les ressources du territoire

Description

Afin d'inciter les collectivités à utiliser le bois pour chauffer les bâtiments publics, le SIED 70 propose plusieurs actions :

- Organiser une commande groupée d'études de faisabilité d'installation de chaufferies bois et réseaux de chaleur ;
- Assistance à Maîtrise d'ouvrage : études et travaux ;
- Accompagner les collectivités dans la rédaction des marchés de fourniture en combustibles (plaquettes et granulés) ;
- Financer les études et travaux.

Dépenses prévisionnelles

Recettes prévisionnelles

Coût moyen d'une étude de faisabilité :	3 000 €	ADEME/CRBFC SIED 70	70 % 10 %
Coût moyen d'une chaufferie	Selon projet	Subventions SIED 70, CRBFC, ADEME, DSIL, FEDER	Selon projet

Prestataires/Partenaires de l'action

Bureau d'études, PVVS, communes, EPCI, CRBFC, ADEME, Etat (DSIL), Europe...

Indicateurs de suivi/objectifs

Nombre d'études réalisées/an	4 études
Nombre de chaudières/réseaux de chaleur installés	3 systèmes de chauffage

Interlocuteur

O. Lorenzon

Pilotage de l'action

BF2C / Pays Vesoul –
Val de Saône**Fiche action 3 : Promouvoir la filière chanvre**

Axe stratégique n°6 : Mieux exploiter les ressources du territoire

Description

Le Pays a porté un Pôle d'Excellence Rurale sur la thématique « chanvre » dont l'objectif était de développer, structurer et valoriser la filière chanvre au niveau local. S'en est suivi, en 2017, la création de l'association Bourgogne Franche-Comté Chanvre (BF2C), pour regrouper les acteurs régionaux de la filière, proposer une offre cohérente, complète et locale et redynamiser la filière.

Pour poursuivre, le Pays a lancé en mai 2019 un appel à manifestation d'intérêt auprès des communes et EPCI du territoire pour identifier des chantiers potentiels de construction/rénovation de bâtiments publics.

5 communes ont répondu à l'appel ce qui représente 7 projets potentiels qui comprennent l'utilisation du chanvre comme matériau bio sourcé. Ces communes sont accompagnées par le Pays et par BF2C pour réaliser les travaux.

En plus de l'accompagnement des collectivités sur le volet des bâtiments publics, BF2C et le PVVS travaillent à élaborer une plaquette de communication « grand public » pour encourager l'utilisation du chanvre dans les projets privés de construction/rénovation énergétique. Cette cible a été identifiée comme prioritaire pour faire émerger de nouveaux projets.

Dépenses prévisionnelles

Recettes prévisionnelles

Supports de communication	3 000€	Autofinancement	6 000€
Intervenants extérieurs	3 000€	-	-
Total	6 000€	Total	6 000€

Partenaires de l'action

France Active Franche-Comté, communes, EPCI, pôle Energie BFC, ADERA, ADEME, CRBFC...

Indicateurs de suivi/objectifs

Nombre de chantiers en chanvre	10 chantiers
--------------------------------	--------------

Interlocuteur

O. Lorenzon

6.4

Pilotage de l'action

Pays Vesoul – Val de Saône



Fiche action 4 : Réaliser un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT)

Axe stratégique n°6 : Mieux exploiter les ressources du territoire

Description

La forêt est fortement présente puisqu'elle représente 38% de la superficie du territoire. Le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) permet de faire un état des lieux de la ressource forestière, d'organiser localement l'approvisionnement des chaufferies et de construire un partenariat avec les acteurs de la forêt.

Il débouche sur un plan d'actions qui favorise l'utilisation du bois au niveau local.

Préalablement au lancement d'une telle démarche, un recensement sera effectué auprès de territoire porteur d'un PAT quant à la mise en œuvre du plan d'actions qui en découle.

Dépenses prévisionnelles

Recettes prévisionnelles

Etude	70 000€	ADEME	24 500€
		CRBFC	24 500€
		Autofinancement	21 000€
Total	70 000 €	Total	70 000€

Partenaires/Prestataires de l'action

URACOFOR, ONF, CRPF, SIED70...

Indicateurs de suivi/objectifs

Nombre d'étude réalisée

1 étude

Nombre d'action issues

2 actions

Interlocuteur

M. Foulon